

2018 – CORRIGÉ D'ÉCO/DROIT Métropole septembre

– Partie Économie

1. Distinguez chômage structurel et chômage conjoncturel. (1 point)

Le chômage structurel est lié à des dysfonctionnements profonds et durables des structures démographiques, économiques, sociales et institutionnelles. Le chômage structurel s'inscrit donc sur le long terme alors que le chômage conjoncturel s'explique par une insuffisance de l'activité économique, davantage sur le court terme.

2. Décrivez l'évolution du taux de chômage en France entre 2003 et 2017. (2 points)

On constate que le taux de chômage en France métropolitaine et celui comprenant les DOM (hors Mayotte) évolue de façon identique entre 2003 et 2016.

Le taux de chômage est resté relativement stable entre 2003 et 2006, entre 8 et 9 % avant de diminuer en début d'année 2008 pour atteindre environ 7 %.

Au cours des années 2008 et 2009, le chômage augmente fortement pour atteindre 9,5 %.

Par la suite, la progression est régulière jusqu'en 2016 avec un taux de chômage à environ 10 %.

Ce n'est qu'à partir de mi-2015 qu'une baisse d'un point de pourcentage peut être notée : le taux de chômage s'établissant ainsi à 9,5 % de la population active.

3. Déterminez le lien entre taux de chômage et le niveau de diplôme. (2 points)

On observe que 17,9 % des personnes sans diplôme, CEP et brevet sont au chômage. Ce taux est de 52,4 % pour ceux ayant achevé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans. Il diminue à 14,7 % après avoir achevé la formation depuis 11 ans. (annexe 2)

Le constat est bien différent pour les titulaires d'un bac+2 et plus : 11 % sont au chômage après la fin de leur formation depuis 1 à 4 ans. Ce taux n'est plus que de 4,3 % 11 années après la fin de la formation initiale. (Annexe 2)

Enfin, les jeunes non-diplômés mettent environ 1 an pour avoir un premier CDI (contrat à durée indéterminée), ce délai passe à un peu plus de 3 mois pour les diplômés de l'enseignement supérieur. (Annexe 5)

Ainsi, il y a bien une relation entre le niveau de diplôme et le taux de chômage car les personnes les moins qualifiées sont celles qui sont le plus touchées par le chômage. À l'inverse, les titulaires de diplômes supérieurs connaissent un taux de chômage assez faible. Les études et l'obtention de diplômes sont bien une protection efficace contre le chômage.

4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

L'État peut-il agir efficacement contre le chômage structurel ? (5 points)

Axe 1 : L'État dispose de nombreux moyens d'actions pour réduire durablement le chômage

- L'État peut lutter contre le chômage structurel en supprimant les rigidités du marché du travail : diminuer les cotisations sociales des entreprises, assouplir la législation pour lever les freins à l'embauche. L'objectif est d'encourager les recrutements et ainsi réduire le chômage structurel.
- L'État propose un service public d'éducation et de formation. Il doit donc adapter les formations pour répondre aux besoins des entreprises qui ne parviennent pas toujours à pourvoir leurs postes vacants. Cette réforme du système éducatif permettra de résoudre l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. La formation est une protection reconnue contre le chômage.

- L'État peut utiliser sa politique budgétaire pour résoudre les problèmes de mobilité. C'est une barrière dans la recherche d'emploi de certains chômeurs souligne Pôle emploi. La construction d'infrastructures, la proposition de services de transport peuvent être des solutions efficaces au chômage structurel.
- D'une façon plus large, la politique budgétaire peut faciliter l'accès à l'emploi par le financement de crèches ; par des aides pour financer l'obtention du permis B et être ainsi plus mobile ; le versement de prestations sociales pour favoriser la garde d'enfants.

Axe 2 : L'État rencontre des difficultés pour lutter contre le chômage structurel

- Lutter contre le chômage structurel oblige à faire des réformes importantes qui vont peser sur les dépenses publiques dans un contexte où le déficit budgétaire est déjà important. La dette risque encore de s'alourdir alors que la France doit respecter des règles péétablies, notamment européennes : le pacte de stabilité et de croissance, la règle d'or en matière d'équilibre budgétaire.
- L'inadéquation entre l'offre et la demande de travail explique, en partie, le chômage structurel. Mais le problème n'est pas seulement lié au manque de qualifications. Les conditions de travail difficiles, une rémunération peu attractive justifient également ce type de chômage.
- L'État peut réformer le marché du travail pour le rendre plus flexible mais le SMIC ne peut être réduit ou supprimé car il est une source de revenu primaire indispensable aux ménages pour satisfaire leurs besoins primaires. Ainsi, certaines solutions au chômage structurel peuvent accroître les difficultés financières des ménages.
- Les mesures structurelles restent les seules possibles et certaines risquent de se heurter à certaines résistances (ex : grèves contre la réforme du marché du travail...)